

Résultat de l'examen professionnel d'Attaché de Bibliothèques Universitaires de Niveau 1



Suite à l'égalité de Mesdames **AMIR Malha** et **MOGHLEDJ Karima** concernant les résultats de l'examen professionnel d'attaché de Bibliothèques Universitaires de Niveau 1, avec une moyenne de 10,16 ; les deux candidates sont départagées par le deuxième critère de départage qui est **l'ancienneté dans le grade d'origine**, vu que le premier critère qui est la moyenne du module ayant le coefficient le plus élevé, en l'occurrence le module Technique, est égale pour les deux candidates.

A cet effet, Madame **AMIR Malha**, nommée dans le grade d'Assistant de Bibliothèques Universitaires en date du **14/03/2009**, est déclarée admise à l'examen professionnel, par contre Madame **MOGHLEDJ Karima**, nommée en **20/12/2009**, est classée première sur la liste d'attente.

Les candidates peuvent se rapprocher du Service de la Formation et du Perfectionnement pour tout autre renseignement.